Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [6]

Artikel: Valais

Autor: Bruttin, Françoise

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284458

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Le Mémento enfants

Pour distraire les enfants, il en faut des idées. Mais a-t-on toujours le temps d'y penser à l'avance, de s'organiser, de se renseigner assez tôt ? C'est pour les mères et pères de jeunes enfants qu'est conçu le Mémento-enfants.

On y trouve l'annonce de tous les spectacles à leur portée : cirque, marionnettes, récitals ou théâtre. On y trouve présentés les disques et les livres qui viennent de sortir à leur intention.

Dans le numéro d'avril par exemple, on peut lire encore un article sur les enfants d'Egypte, un autre sur Zabou, le peintre qui décore les œufs ; on y fait connaissance de Ricet Barrier, le « papa » du célèbre petit canard Saturnin. On découvre enfin une nouvelle méthode de l'enseignement musical, une enquête sur le tissage à la portée des enfants, et toujours les dates, les adresses et les noms à retenir pour savoir par tous les temps distraire ses enfants. **(c.c.)**

Administration et abonnements : Fabienne Dick, boîte postale 56, 1293 Bellevue, Genève. L'abonnement annuel coûte Fr. 35.–.

VALAIS

Oui à l'égalité, sotto-voce

Dans un canton où tout changement est synonyme de révolution, où la place naturelle de la femme est au foyer, où la répartition traditionnelle des rôles n'est pas remise en question, comment inciter les citoyennes et les citoyens à voter en faveur de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ?

Le groupe de coordination des associations féminines valaisannes et le club sierrois des Femmes de carrières libérales et commerciales ont ouvert le débat en organisant une table ronde d'information, le jeudi 9 mai. Présidée par Mme Liliane Mayor, présidente du club BPW, elle fut animée par Mmes Martine Grandjean, Suzette Sandoz et Edmée Buclin.

La rédactrice de Femmes suisses plaide chaleureusement la cause de l'égalité au nom du principe de la justice et de l'équité. A celles et ceux qui redoutent le grand chambardement, la juriste libérale vaudoise montre que les réformes se feront progressivement et par voie législative. L'autonomie des cantons sera respectée en ce qui concerne, par exemple, l'obtention des droits politiques pour les citoyennes qui n'en jouissent pas encore. Les principes de l'économie libérale ne sont pas menacés pour la fixation des salaires qui fait l'objet de négociations entre partenaires. Mais les inégalités pourront faire l'objet d'un recours en justice. Enfin, la Valaisanne qui fut membre de la Commission fédérale pour la révision de la Constitution, définit l'égalité dans la perspective de la complémentarité de l'homme et de la femme œuvrant ensemble pour le bien commun.

Evolution des mentalités, adaptation de la législation, le processus est en cours sur la plan national. Mais la majorité silencieuse du canton accordera-t-elle son oui ?

Françoise Bruttin

JURA

L'AFDJ pour l'égalité

Réunies en assemblée générale, les membres de l'Association pour la défense du Jura (environ 6 000 femmes) ont voté une déclaration par laquelle elles déclarent vouloir tout mettre en oeuvre pour que soit accepté le principe de l'égalité entre hommes et femmes, le 14 juin 1981.

Journée des femmes jurassiennes

Information-fête-débat : le 9 mai a été la journée des Jurassiennes. Organisée par le Bureau de la Condition féminine et sa commission, elle a été consacrée au dixième anniversaire du vote des femmes qui coïncide avec l'année du vote fédéral sur l'égalité des droits entre hommes et femmes (14 juin).

C'était le 9 mai. Le Bureau de la Condition féminine a ouvert toutes grandes ses portes à la population pour permettre le dialogue avec les responsables du Bureau, pour que soit connu son fonctionnement, pour que le public ait un aperçu de sa documentation.

A cette occasion, le Bureau de la Condition féminine a exposé les différents projets qu'il souhaite réaliser. (Nous y reviendrons dans une prochaine édition).

Dans la salle du parlement, le conseiller aux Etats Pierre Gassmann a présenté un exposé intitulé : « Dix ans de droit de vote des femmes ». Puis un débat public sur le thème : « Egalité entre hommes et femmes », introduit par Mlle Marie-Josèphe Lachat, déléguée à la Condition féminine.

Après un repas pris en commun, les auditeurs et nombreuses auditrices ont assisté à un tour de chant de Christine Schaffter et un spectacle de la Compagnie de la Tortue de Genève.

Anne-Marie Steullet

BCF : édition d'une brochure « Droits de la femme au travail »

Le 6 mai dernier, la commission du bureau de la condition féminine, présidée par Mme Lucine Jobin et Mlle Marie-Josèphe Lachat, responsable du BCF présentaient une brochure à la presse : « Les droits de la femme au travail ».

Tirée à dix mille exemplaires, la brochure est distribuée gratuitement par les secrétariats communaux, par les organisations syndicales ; elle est remise aux partis politiques et aux écoles professionnelles.

Par cette publication, le BCF entend donner la possibilité à chacune de connaître et de défendre ses droits. La législation aussi bien cantonale que fédérale y est évoquée. La brochure devra être mise à jour chaque fois qu'interviendront des modifications légales.

La brochure de 24 pages n'a pas la prétention de remplacer un cours de droit. Les sources juridiques sont données ; il s'agit d'informer les femmes sur leurs droits. Si les auteurs ont choisi le droit dans le travail, c'est parce que le problème est considéré comme préoccupant — objet de nombreuses questions — par les femmes jurassiennes.

Présentation

Comment allait-on présenter une somme de renseignements sans tomber dans un cadre rébarbatif ? Les auteurs ont choisi des situations de la vie quotidienne vécus par Céline. Les lecteurs et lectrices découvrent une foule de cas pratiques et l'aspect juridique de chacun d'eux. Le livre est illustré par Agnès Girardin de Delémont et les graphistes Chantal et Laurent Bregnard l'ont mis en pages.

Ouverture d'une permanence

Le BCF a annoncé qu'il ouvrirait prochainement une permanence le lundi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures à la rue des Marronniers.

A.-M. S.

VAUD

ADF de Lausanne : une nouvelle présidente

A fin avril, l'Association pour les droits de la femme, groupe de Lausanne, a pris congé de Manuella Keller, présidente du groupe pendant deux ans et a élu à sa place, Silvia Lempen, candidate au doctorat en philosophie. La nouvelle présidente rend hommage à Manuella Keller qui, reprenant un travail professionnel, n'a plus assez de temps à consacrer à ses tâches absorbantes de présidente, tâches qu'elle a remplies avec conscience et conviction de la justesse de la cause féministe.

Silvia Lempen trace ensuite en quelques traits les lignes directrices de l'activité du groupe ; consciente que, après les grandes conquêtes du « suffrage », le féminisme est maintenant un peu au creux d'une vague, elle en appelle à l'énergie des féministes : si nous ne voulons pas rester dans... ce creux, « il nous faut redéfinir clairement la nouvelle frontière